

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Talon, 23 mars 1862

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Vigerie, A.**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)

Collation1 p. (283r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Vigerie, A, Jean-Baptiste André Godin à monsieur Talon, 23 mars 1862, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/42006>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Vigerie, A.](#)

Date de rédaction[23 mars 1862](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)
Destinataire [Talon](#)
Lieu de destination Douai (Nord)

Description

Résumé Godin informe l'avocat Talon qu'il lui adressera le lendemain toutes les pièces du compte Dubrulle et que l'huissier Delgrange, qui a signifié à Dubrulle l'assignation du 2 septembre 1861, pourra lui remettre l'original de celle-ci.
Notes La lettre est rédigée par A. Vigerie par procuration de Jean-Baptiste André Godin.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)
Personnes citées

- [Delgrange \[monsieur\]](#)
- [Doudin \[monsieur\]](#)
- [Dubrulle \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Douai \(Nord\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022
Dernière modification le 26/04/2023

283

285

Paris 23 Mars 1762

Monsieur Talon
avocat à l'Oratoire

Demain je vous adresserai toutes les
pièces du compte & du rulle. Quant à
l'assignation qui lui a été donnée
le 2 Sept. dernier, elle a été signifiée
par M. Delgrange, huissier de M. de
Lamoignon, qui a gardé l'original & peut
vous le remettre.

Veuillez prendre la peine de lui
faire demander cette pièce demain & m'apporter
au cas où il n'en aurait plus de ce
que j'aurais pu valoir de moins le
prompt que je vous ai laissé de cette
assignation qui a été rédigée par
M. Doulin, & qui n'a eu subi
aucune modification lors de la
signification.

Agnez, Monsieur, mes salutations
d'empressement

J. de Colin de la Mare
Signé